

Les relations navales franco-roumaines (1919-1928) : les illusions perdues

Patrick Boureille



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rha/5892>
ISBN : 978-2-8218-0500-2
ISSN : 1965-0779

Éditeur

Service historique de la Défense

Édition imprimée

Date de publication : 15 septembre 2006
Pagination : 50-59
ISSN : 0035-3299

Référence électronique

Patrick Boureille, « Les relations navales franco-roumaines (1919-1928) : les illusions perdues », *Revue historique des armées* [En ligne], 244 | 2006, mis en ligne le 24 novembre 2008, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rha/5892>

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

© Revue historique des armées

Les relations navales franco-roumaines (1919-1928) : les illusions perdues

Patrick Boureille

- 1 Entrée tardivement en guerre aux côtés de l'Entente¹, sans grand équipement, ni préparation poussée², l'armée roumaine n'a pas apporté un grand concours à la cause alliée. Elle a rapidement cédé devant les armées de Falkenhayn et Mackensen. À la fin 1916, la Roumanie est presque intégralement occupée par les Empires centraux et la nouvelle capitale, Iassy, n'exerce plus son autorité que sur un espace minuscule entre Sereth, Prut et Danube. C'est pourtant la Roumanie qui à l'Est des Balkans bénéficie de substantiels gains territoriaux au terme des traités de paix avec la Hongrie et la Bulgarie³.
- 2 Les opérations militaires qui ont permis la libération du territoire roumain sont la conséquence d'une offensive terrestre lancée depuis le front de Salonique à la fin de 1918 : après l'effondrement de la Bulgarie, un véritable boulevard s'est en effet ouvert devant les troupes du général Franchet d'Esperey. Le général Berthelot, ancien chef de la mission militaire française, acquiert à cette occasion en Roumanie la stature d'un héros national⁴. La France, très présente dans cette zone d'opérations, espérait donc en 1918-1919 s'appuyer sur le royaume de Roumanie, qu'elle avait contribué à restaurer et dont elle devait veiller à l'agrandissement, pour contrôler les bouches du Danube. La situation stratégique de cet État, limitrophe de la Russie en pleine guerre civile, de la Hongrie en proie aux soubresauts liés à la fin de la Double Monarchie, de la Bulgarie en plein recueillement et de l'Empire ottoman dépecé, en faisait dans le jeu politique français le pendant oriental du royaume des Serbes, Croates et Slovènes, l'autre grand « client » de la III^e République dans cette zone.
- 3 Comme la majeure partie des pays de la région sans véritable tradition maritime, la marine roumaine n'est qu'une division du ministère de la Guerre⁵. Le Commandement supérieur de la Marine à Galatz a été supprimé avec le retour à la paix et transformé en un « inspectorat » à Bucarest. Il n'existe auprès de l'État-Major général de l'armée que

deux officiers de marine chargés, l'un d'assurer la liaison entre l'armée de Terre et la marine, l'autre de veiller aux transports fluviaux.

- 4 À la tête de la marine roumaine se trouve le prince héritier Carol. Un conseil consultatif regroupant autour de l'inspecteur, les grands commandants et le chef d'état-major, s'occupe du programme naval et des questions intéressant l'organisation de la marine. En 1921, elle compte 590 officiers et officiers marinières, et 3 500 marins. Les alliances successives de la Roumanie entre 1880 et 1914 se reflètent dans l'instruction des officiers : les plus anciens ont été formés dans les écoles françaises ⁶, les capitaines de vaisseau dans les écoles italiennes vers 1900, les capitaines de corvette et les lieutenants de vaisseau dans les écoles autrichiennes et allemandes vers 1910 ⁷. Le jugement global sur les officiers roumains est qu'ils « *sont peu soucieux de s'instruire et restent fluviaux* ». Les officiers marinières sont de qualité moyenne et les équipages désireux de s'améliorer manquent de moyens pour cela ⁸. Les forces ne relèvent que de la « poussière navale » et s'articulent en deux groupes : la division du Danube (7 monitors, 7 vedettes) et la flottille de la mer Noire (2 contre-torpilleurs, 4 canonnières, 7 torpilleurs, 6 chasseurs) ⁹.
- 5 C'est donc bien plutôt la position stratégique de la Roumanie qui intéresse la marine française. En effet, avec l'établissement des puissances occidentales dans les détroits, on pense en 1920-23 que « *les véritables bouches du Danube ne sont plus à Sulina mais aux Dardanelles* » ¹⁰. Mais, avec l'arrivée au pouvoir de Mustapha Kémal à Istanbul, le contrôle de l'artère danubienne et de la côte roumaine reprend son importance. Par ailleurs, un poste du 2^e bureau installé à Sulina constitue une source très précieuse de renseignements sur les événements de Russie soviétique. Les messages russes interceptés vont directement au ministère de la Marine à Paris ¹¹.
- 6 Aussi, il est intéressant d'étudier les relations franco-roumaines entre 1919 et 1928 à travers le prisme naval. Les sources utilisées sont : tout d'abord, les comptes rendus de renseignements de l'attaché naval près de la légation de France à Iassy, Bucarest et Athènes ¹², ensuite les archives de cette même légation au ministère des Affaires étrangères ¹³, et enfin, la littérature ouverte et les études universitaires consacrées aux relations bilatérales franco-roumaines ¹⁴.
- 7 Quelles ont été les relations entre les deux marines entre 1919 et 1928 ? Quelles raisons peuvent expliquer fondamentalement leur absence d'entente ? Où se situe la Roumanie sur l'échiquier politique international pour la France et inversement ?

Le déclin de la présence navale française en Roumanie

- 8 En contradiction avec la nouvelle dimension maritime du royaume de Roumanie à partir de 1919, on constate, sur toute cette période, un effacement progressif de la marine française dans cette zone.
- 9 En 1916, la marine française avait constitué une mission navale pour remettre à niveau la marine roumaine avant l'entrée en guerre de ce pays aux côtés de l'Entente ¹⁵. Trois officiers de marine y ont été affectés : le capitaine de vaisseau de Belloy de Saint-Liénard qui dirige la mission navale, assisté des lieutenants de vaisseau Berg de Bréda et Bahèzre de Lanley. Cette mission est d'abord un échec : « *Une paix prématurée venant mettre fin à une campagne malheureuse, du fait de la défection russe, empêcha la marine réorganisée et instruite de donner sa mesure et d'affirmer aux yeux de tous sa supériorité sur son état antérieur.* » ¹⁶ À l'issue du traité de paix séparée avec les Empires centraux, Belloy demeure seul à Iassy auprès

du ministre de France, le comte de Saint-Aulaire¹⁷. À la peine en mars 1918, son prestige n'en est que plus grand au moment de la libération du territoire en novembre.

- 10 Cependant, avec le retour à la paix, les difficultés à recueillir les dividendes escomptés se multiplient pour la France. Ainsi la vente de matériel naval est un demi-succès : quatre canonnières (au lieu des six envisagées) sont effectivement livrées à la marine roumaine pour autant de millions de frahncs. Mais cette vente est sans lendemain. Les quatorze officiers ou élèves roumains en instruction dans les diverses écoles de la marine française sont progressivement rappelés, faute de moyens, pour pourvoir à leur entretien. Lanley chargé de l'instruction des marins achève sa mission le 9 octobre 1920, sans grand résultat, faute de matériel, de combustible et d'esprit de suite des autorités roumaines¹⁸. Quant au capitaine de vaisseau de Belloy, officier de réserve activé en 1914, « *poussé par un sentiment de délicatesse à l'égard de camarades plus jeunes et appartenant à l'armée de Mer active* »¹⁹, il sollicite du ministre de la Marine la fin de sa mission : elle lui est accordée à la fin de 1919. Le capitaine de vaisseau O'Neill (assisté du lieutenant de vaisseau Landriau) lui succède jusqu'au 3 juillet 1920²⁰.
- 11 En 1920-1924, la marine roumaine est encadrée par deux missions navales étrangères. La première appartient à la *Royal Navy*. Elle est accréditée auprès du ministre de la Guerre comme conseiller technique naval. La seconde appartient à la marine française. Elle n'est accréditée qu'auprès du directeur supérieur de la marine et est chargée de questions de draguage le long des 800 km de côtes sur la mer Noire et dans le delta du Danube. Les positions françaises sont donc en net retrait puisque les officiers français sont indirectement sous la tutelle des Anglais ! Selon O'Neill, il y a là la conjonction entre la « *défiance naturelle des Roumains envers tout ce qui peut être une mainmise étrangère* » et la « *réaction de tous ceux que les Français ont pendant la guerre éliminé du pouvoir comme incapables ou suspects de germanophilie* ». En effet, le général Averescu relégué au rang de commandant d'armée en 1918 est devenu président du Conseil, et le général Rascanu, écarté par Berthelot, se trouve être ministre de la Guerre. Quant au directeur de la marine, l'amiral Balescu, il en veut à de Belloy d'avoir traité directement avec le président du Conseil Bratiano pour un plan de réorganisation de la marine roumaine²¹. Pour remonter le courant, O'Neill propose de mettre gracieusement à la disposition du gouvernement roumain un croiseur de type Jurien de La Gravière²², une canonnière type Décidée²³ et un ou deux sous-marins de type O'Byrne²⁴ avec six ou sept officiers instructeurs. Ouverture classée sans suite.
- 12 Mais l'absence de moyens financiers, si elle est la plus sûre alliée de la marine française pour lutter contre toute emprise étrangère à Bucarest²⁵, peut aussi l'empêcher de réaliser ses propres projets de développement de la marine roumaine. Consulté en 1924 sur l'opportunité de l'envoi d'une mission navale française, le ministre de France Manneville ne l'envisage que si les officiers choisis « *unissent à une grande valeur technique des qualités de tact, de prudence et d'adresse particulièrement indispensables en Roumanie* ». Ils doivent « *faire accepter leurs enseignements sans paraître les imposer et ménager des amours propres toujours extraordinairement en éveil* ». Et, à la différence des officiers de la *Royal Navy*, ils doivent accepter un niveau de rémunération proche des soldes de leurs homologues roumains. L'initiative doit cependant venir de Bucarest pour ne pas provoquer une opposition des Britanniques encore présents et ne pas pousser les Italiens à briguer une place équivalente²⁶. Cette requête ne viendra pas.
- 13 À compter de juillet 1920, la France n'entretient plus à Bucarest qu'un officier de liaison, le lieutenant de vaisseau Gervais de Lafond²⁷, chargé de suivre et de régler les dernières

questions de liquidation de guerre et de partage du matériel capturé à l'ennemi²⁸. C'est notamment le cas de celui pris sur le Danube qui fait l'objet d'âpres négociations²⁹. Lorsque ce dernier quitte à son tour Bucarest en novembre 1921, c'est l'officier mécanicien principal de 2^e classe Louis Morvan, délégué en Roumanie de l'Inspection des combustibles au ministère de la Marine, qui assure la liaison entre la marine roumaine et la marine française par l'intermédiaire de la légation. Ce poste lui-même sera supprimé à compter du 1^{er} janvier 1926³⁰.

- 14 En fait, c'est le retour à l'organisation d'avant guerre avec un attaché naval pour l'ensemble des États de la péninsule balkanique qui s'impose avec la nomination du capitaine de frégate Le Camus le 7 octobre 1921 au poste d'attaché naval à Athènes, Sofia, Belgrade et Bucarest. Les motivations qui président à ce redéploiement de la présence navale française à l'Est des Balkans sont de deux ordres. Tout d'abord la lassitude vis-à-vis des rebuffades essuyées auprès de la marine roumaine : « À trois reprises différentes, en mai 1919, en janvier 1920 et en décembre de la même année, nous avons offert à la Marine roumaine de mettre à sa disposition le personnel et le matériel nécessaires pour instruire ses cadres et ses équipages et continuer ainsi l'œuvre commencée pendant la guerre. Les offres concrètes faites à cet effet par la Marine française n'ont pas eu de suite du fait du Gouvernement roumain. » Ensuite, des impératifs financiers : « La compression des crédits qui me sont alloués ne me permet pas dans ces conditions de maintenir en permanence à Bucarest un officier de marine dont le rôle consisterait à attendre les ouvertures de la Marine roumaine. » Dès lors, selon les propres termes du chef d'État-Major général de la marine le 2 juillet 1921, « la situation actuelle ne me semble pas justifier le maintien à la Légation de France en Roumanie d'un officier de marine »³¹.

- 15 Le grade peu prestigieux du représentant naval de la France à Bucarest est donc bien représentatif tout à la fois du désengagement progressif de la France dans les Balkans et des difficultés financières rencontrées par les gouvernements du bloc national. L'est-il aussi du rôle que la France prête à la Roumanie dans le jeu international ?

Le prix d'une alliance

- 16 Au vu de cette mésentente persistante, il est légitime de se demander quel intérêt la France peut bien attacher à l'alliance roumaine et réciproquement. Très rapidement, l'impératif du maintien du *statu quo* hérité des traités s'impose pour ces deux puissances.
- 17 Du point de vue roumain, la déclinaison géographique de cet objectif est triple : elle s'exerce aussi bien vis-à-vis de la Hongrie et de la Bulgarie que de la Russie soviétique. En ce qui concerne les deux premiers voisins, il s'agit de se prémunir contre des vaincus supposés revanchards, pour le troisième d'endiguer le bolchévisme tenu pour agressif.
- 18 Ainsi, vis-à-vis de la Hongrie, l'intervention armée contre la république des Conseils à Budapest en juillet 1919 et le ralliement à l'alliance conclue en août 1920 par la Tchécoslovaquie et le royaume des Serbes, Croates et Slovènes ont pour but d'empêcher toute remise en cause de la souveraineté roumaine sur le Banat peuplé d'une forte minorité hungarophone. Dès lors, tout manquement de Paris à la rigueur espérée apparaît aux yeux des dirigeants de Bucarest comme une trahison : c'est le cas avec la double tentative de restauration des Habsbourg en 1920 et 1921 dans laquelle les États danubiens croient percevoir le rôle occulte de la diplomatie française³².

- 19 Le schéma est identique en ce qui concerne les relations avec le voisin méridional. Là-aussi, la France est suspectée de vouloir faire défaut. Pour en rester au plan strictement naval, l'évolution du comportement du capitaine de vaisseau Boissière est révélatrice de l'attitude des dirigeants français vis-à-vis du royaume bulgare. Président de la Commission navale interalliée de contrôle en Bulgarie (CNCB) créée pour s'assurer de l'application des clauses du traité de Neuilly, Boissière entre en fonction en juin 1920. Il est très prévenu vis-à-vis de ses hôtes : « *Bien que la CNCB ne semble point devoir se heurter aux mêmes difficultés qu'en Allemagne, la duplicité cauteleuse des Bulgares est plus adroite et plus perfide que la brutale hypocrisie des Boches et il n'est point tendancieux de prévoir que les opérations de la commission rencontreront certains obstacles, que les clauses navales du traité seront probablement, au moment de leur exécution, soumises à des discussions pointilleuses, à des difficultés d'interprétation tendant ou à les éluder ou à en atténuer les effets.* »³³ Cependant, au fil des négociations, le représentant français ressent le besoin de ne point abaisser au-delà du strict nécessaire la puissance du vaincu : le refus par la conférence des Ambassadeurs d'une marine bulgare défensive composée de bâtiments de surface et montée par des équipages militaires risquerait de désigner la France comme « *l'instigatrice de cette aggravation* », au risque de voir « *se raviver les sentiments francophobes que notre attitude générale avait presque définitivement éteints. (...) Il n'est peut-être pas de notre intérêt, aujourd'hui comme plus tard, de maintenir la Bulgarie complètement désarmée en face de ses ennemis irréconciliables dont les visées ambitieuses en feront peut-être nos ennemis de demain* »³⁴. Une telle mansuétude ne peut qu'être très désagréablement ressentie à Bucarest, surtout lorsqu'elle est publiquement relayée par des ténors de la politique française.³⁵
- 20 Mais l'inquiétude principale des gouvernants roumains est liée aux revendications de Moscou sur la Bessarabie annexée à la faveur de la guerre civile russe. Deux circonstances illustrent cette réalité des rapports franco-roumano-soviétiques. En juillet 1920, l'Armée rouge est aux portes de Varsovie. Or la Bessarabie et la Galicie orientale – que la Pologne risque de perdre à l'issue de cette guerre – assure une continuité entre les deux pays alliés de la France tant pour rejeter les bolcheviks à l'est que pour contrôler l'Europe centrale à l'ouest. La perte de la province polonaise impliquerait la perte de la province roumaine à court terme et la ruine du système d'alliances régional français. Paris s'efforce donc entre juin et août de pousser la Roumanie à intervenir militairement aux côtés de la Pologne. Sans succès dans un premier temps car cela aurait impliqué de faire corps avec la Hongrie. Impensable pour Bucarest qui ne s'y résoud qu'à la dernière extrémité, le 15 août. Le lendemain, la victoire polonaise évite à la délégation roumaine de se mettre en chemin...
- 21 La signature de la convention bessarabe (qui reconnaît le fait accompli de l'annexion sans pour autant garantir la possession) le 28 octobre 1920, à la faveur du contexte des négociations polono-russes, est dans ces conditions un succès pour Bucarest qui s'est solidarisé avec Varsovie à cette occasion. Un traité d'alliance polono-roumain devait suivre le 19 février 1921 sous l'égide du gouvernement français.
- 22 Le second exemple évoqué ici sera celui de la restitution de la flotte russe blanche de Wrangel à l'URSS. Dernière grande capitale européenne à normaliser ses rapports avec les bolcheviks, Paris rétablit ses relations diplomatiques avec Moscou en 1924, en dépit de l'absence de reconnaissance de l'intangibilité des frontières occidentales de l'URSS et de la dénonciation par le nouveau pouvoir des dettes contractées par l'Empire russe envers ses alliés. Pour Bucarest, la restitution de la flotte internée à Bizerte bouleverse

l'équilibre des forces en mer Noire où, à la faveur de la guerre civile, la Roumanie s'est retrouvée momentanément faire jeu égal avec son puissant voisin.

- 23 Sitôt connus, les télégrammes de Poincaré au gouvernement des Soviets évoquant une possible restitution de la flotte Wrangel et le passage d'une mission soviétique d'information à Paris puis à Bizerte, le gouvernement roumain prescrit à son ministre à Paris, M. Diamandy, une démarche pressante auprès du ministre de la Marine, Duménil ³⁶. L'argumentaire joue sur la pérennité de l'alliance franco-polono-roumaine : « *Si vous indiquiez aux Russes que de la Baltique à la mer Noire, vos alliés s'émeuvent, vous trouveriez dans cet argument le moyen de ne pas rendre des bâtiments dont le retour en Russie peut être grave.* » Mais, trois ans après Rapallo ³⁷, il mise aussi sur la crainte du gouvernement français d'une entente germano-soviétique : « *un front unique des Alliés contre l'Allemagne et la Russie s'étendant de la Baltique à la mer Noire en passant par le Rhin [est] nécessaire.* » À cela, Duménil répond que la France, au cas où la restitution de la flotte aurait lieu, prendrait toutes les mesures possibles pour établir, d'accord avec la Roumanie, l'équilibre en mer Noire « *et je lui ai indiqué notre intention de nous entendre à cet effet avec l'Amirauté britannique pour que des navires français et anglais équilibrés aillent porter, comme garants de sécurité et de paix, nos pavillons dans cette mer* ».
- 24 Mais il faudrait pour cela qu'une base de ravitaillement et de séjour fût aménagée à Constantza et que la Roumanie acceptât de recourir à une mission navale française et à du matériel français pour la constitution de ses forces navales que Paris envisage composées de sous-marins de 600 tonnes, de mouilleurs de mines et d'aviation. « *Dans ces conditions, la Roumanie pourrait avoir la certitude que la France ne cesserait d'avoir envers son amie et alliée l'attitude de collaboration indispensable pour qu'elle ne puisse être en rien menacée par la politique navale que les Soviets pourraient avoir en mer Noire.* »
- 25 Mais l'équilibre politique change à Bucarest, le gouvernement italophile Averesco succède au cabinet libéral francophile. Le colonel Thierry demande à l'amiral Scodrea, quelle est la ligne du gouvernement roumain et la réponse est sans ambiguïté : « *Au temps du précédent gouvernement, le ministre de la Guerre voulait tout acheter en France. Quand le général Averesco est arrivé au pouvoir, il m'a donné l'ordre de tout commander en Italie pour des motifs politiques.* » ³⁸ L'occasion est manquée : d'ailleurs les prix du consortium français mené par Schneider sont trop élevés par rapport aux propositions italiennes et le contrat d'achat d'un sous-marin et de deux contre-torpilleurs est signé entre Bucarest et Rome en octobre 1925 ³⁹. De toutes façons, l'impécuniosité roumaine est constante sur la période ⁴⁰.
- 26 En fait les conversations se sont aussi enlisées car le temps n'est plus où la France peut encore se permettre de jouer sa partie seule. « *De même que nous n'avions pas jugé possible de garantir la frontière orientale de la Pologne, il ne pouvait pas davantage être question de garantir la frontière de Bessarabie* » ⁴¹, écrit Briand à Clinchant en 1927. Herriot pour sa part adresse une fin de non recevoir aux propositions d'alliance du ministre de Roumanie à Paris. Reçu en avril 1925 par Briand, ministre des Affaires étrangères, le gouvernement roumain se voit conseiller par son entremise de lancer un appel d'offres en vue d'acquérir des sous-marins : « *Étant donné notre intimité et l'orientation de notre politique, si vous aviez l'intention de passer des commandes ailleurs, cela produirait un effet très fâcheux sur l'opinion française.* » ⁴² La question du prix, évoquée par M. Diamandy pour justifier d'un autre choix que celui du matériel français, est tenue pour « *considération de second plan* » par Briand... Quant à une alliance, l'opinion française n'accepterait pas un accord « *qui nous entraînerait à une guerre avec l'envoi de soldats français* ». « *Petite Entente, Pologne, vous êtes un, vous êtes une barrière, mais je ne veux pas vous considérer isolément* » conclut-il.

- 27 En fait, la politique française a considérablement évolué depuis 1924 : il faut aussi ménager le puissant voisin russe. Ainsi l'envoi de sous-marins français en mer Noire pose la question de la priorité respective à accorder entre Moscou et Bucarest : « *On peut se demander si ce ne serait pas faire le jeu du Gouvernement de Moscou que de lui fournir un prétexte qu'il pourrait exploiter auprès de l'opinion publique russe, sans que la demi-mesure envisagée assure en contre-partie à nos alliés le bénéfice d'un instrument de défense sérieux et efficace contre les conséquences mêmes d'un état d'esprit qu'elle aurait contribué à créer.* »⁴³ En conséquence, la Roumanie ne peut que renouveler en 1926 ses alliances avec la Pologne d'une part, avec la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie d'autre part. En effet l'accord franco-roumain du 10 juin 1926 est le modèle même des accords conclus par la diplomatie Briand régnant au Quai d'Orsay : proclamation de l'attachement au principe du respect des engagements internationaux, clause réciproque de non-agression, procédure de conciliation et d'arbitrage en vue du règlement pacifique des litiges dans le cadre de la sécurité collective instaurée par la SDN. Seul un protocole évoque le *statu quo* en Bessarabie...
- 28 Aussi, lorsqu'une nouvelle alerte semble se dessiner dans les rapports roumano-soviétiques au printemps 1928, la Roumanie apparaît isolée. Même la Pologne la tient en piètre estime, se fondant « *sur les défauts d'organisation de l'armée roumaine mais aussi sur le peu de cas de la valeur des soldats roumains ou du moins de leurs cadres* »⁴⁴. Les projets d'organisation d'une base navale en mer Noire suffisamment outillée pour accueillir les flottes française et anglaise le cas échéant achoppent sur les questions financières et la présence roumaine dans le choix de l'emplacement de ladite base. La situation est bloquée.
- 29 Au final, une décennie après la fin de la Première Guerre mondiale, les relations franco-roumaines n'ont débouché sur aucune réalité concrète : seul un accord conclu en 1926 dans le plus pur « esprit de Genève » (arbitrage et sécurité collective) lie les deux pays. La question de la sécurité des frontières du royaume a poussé les dirigeants de Bucarest à rechercher une garantie formelle contre les irrédentismes hongrois et bulgare et un appui contre le retour de la Russie dans le concert européen. « *Par suite des données mêmes de la géographie qui placent leur pays dans des conditions comparables au nôtre, les Roumains ont été conduits à soutenir les mêmes thèses que nous au point de vue de la sécurité, et à rechercher dans le jeu des traités d'arbitrage et dans un renforcement de l'article 16 du Pacte [de la SDN.] une garantie contre leurs voisins de l'Est et de l'Ouest.* »⁴⁵ De la même manière, la France voyait en la Roumanie une « barrière » contre l'URSS et une alliance de revers jusqu'en 1925. Après la conclusion des accords de Locarno, elle paraît miser essentiellement sur la sécurité collective.
- 30 Comme tendrait à le démontrer l'évolution des relations navales, il semblerait que Paris ait trop demandé à son allié danubien. Impécuniosité notoire et rivalités entre les principaux dirigeants roumains se sont conjuguées avec la refondation d'un État désormais multinational, le tout dans le contexte international éminemment mouvant des années 1920, pour rendre caduque l'hégémonie française dans cette partie des Balkans. Les espoirs fondés par la mission navale de prendre en Roumanie la succession de l'Allemagne et d'en faire « *notre meilleure cliente, pour ne pas dire notre meilleure colonie* »⁴⁶ ont donc été déçus. Les concurrences d'abord britannique, puis italienne, ont eu raison de la tentative française d'établir une tutelle régionale alors que ses moyens financiers ne lui permettaient plus de nourrir de telles ambitions⁴⁷.
- 31 La contradiction entre ce système d'alliance de revers et les accords de Locarno éclatera au grand jour au cours de la décennie suivante.

NOTES

1. Le 20 août 1916. PREDĂ (D.), ALEXANDRESCU (V.) et PRODAN (C.), *La Roumanie et sa guerre pour l'unité nationale : campagne de 1918-1919*, Éd. Encyclopédiques, Bucarest, 460 pages.
2. 25 divisions d'infanterie, 2 divisions cuirassées et 4 brigades de cavalerie non endivisionnées, sans canons lourds, sans canons de montagne, avec un très petit nombre de mitrailleuses selon J. Doise et M. Vaïsse, *Diplomatie et outil militaire*, Imprimerie nationale, 1987, p. 247.
3. Entre 1916 et 1920, la Roumanie a doublé sa superficie (de 137 903 à 294 254 km²) et sa population (7 897 000 hab. à 17 000 000 hab.) et les minorités allogènes ont considérablement augmenté : 8,5 % de Hongrois, 4,3 % d'Allemands, 3,3 % de Russes, 1,5 % de Turcs, Bulgares et Tatars, 6 % d'Israélites contre 73,1 % de Roumains de souche en 1920. Service historique de la Défense à Vincennes, département « Marine » (SHD/DM), série 1BB7, n° 136 « Mission navale en Roumanie 1920 ».
4. Ministère des Affaires étrangères (MAE), série Z Europe 1918-1940, sous-série Roumanie 1930-1940, n° 19, instruction personnelle et secrète pour les généraux Franchet d'Esperey et Berthelot n° 12-913 BS/3 signée Clemenceau et datée du 7 octobre 1918. Sur le général Berthelot, cf. GRANDHOMME (J.-N.), *Le Général Berthelot, l'action de la France en Roumanie et en Russie méridionale (1916-1918)*, Paris, L'Harmattan, 1 190 pages.
5. Il y a là une similitude avec la situation de la marine au sein des forces armées du royaume des Serbes, Croates et Slovènes. Cf. BOUREILLE (P.), « La marine française et l'épuration de la marine yougoslave en 1934 », à paraître dans les actes du colloque *La Yougoslavie au XX^e siècle* organisé le 20 novembre 2004 par l'UFR d'études slaves de l'université de la Sorbonne-Paris IV.
6. L'amiral Balescu a été élève sur le *Borda* dans les années 1870-1880.
7. SHD/DM, *idem*, rapport de mission du lieutenant de vaisseau de Lanlay n° 88 à EMG.2 du 27 septembre 1920.
8. SHD/DM, *idem*, n° 136 dépêche de Bucarest n° 874 D 123 du mécanicien principal Morvan, délégué du ministre de la Marine en Roumanie, au ministre de la Marine en date du 17 septembre 1921.
9. MAE, *idem*, n° 22 p. 41 à 60, note de la légation de Roumanie en France.
10. *Idem*, n° 136, note intitulée « Politique danubienne de la Grande Bretagne » en date du 25 avril 1920, signée du capitaine de vaisseau O'Neill.
11. *Idem*, n° 136, dépêche n° 831 D 108 de Morvan à EMG 2 en date du 22 août 1921. Cette antenne fonctionnera jusqu'en 1928 au moins.
12. 1BB7, n° 136 et 137 « Mission navale en Roumanie. 1920-1927 »
13. MAE, *idem*, n° 2 « Attachés militaires et naval », 13 à 17 « Matériel de guerre », 22 « Marine », 23 « Matériel naval » et 24 « Missions navales française et anglaise ».
14. Tout particulièrement la thèse de (T.) Sandu, *Le système de sécurité français en Europe centre-orientale. L'exemple roumain, 1919-1933*. Paris, L'Harmattan, 1999.
15. C'est la conséquence de l'accord franco-roumain du 21 août 1916. GRANDHOMME (J.-N.) « La mission navale française en Roumanie (1916-1918) », *Revue historique des armées*, 1/2002 p. 81-92.
16. SS-Xj, dépêche du 1^{er} mai 1919.
17. Une astuce du ministre de France a permis de le garder en Roumanie en raison des intérêts que le capitaine de vaisseau de Belloy y possède. « Mais je l'ai chargé de suivre dans le détail notre action en Russie et d'y combattre par tous les moyens les efforts de nos ennemis » MAE, *idem*, n° 2, p. 6 et 7. Lettre de Saint-Aulaire n° 16 du 20 décembre 1918.

18. GRANDHOMME (J.-N.) « Les relations navales franco-roumaines : la mission du lieutenant de vaisseau Bahèzre de Lanlay en Roumanie en 1920 » in actes du colloque *Bâtir une nouvelle sécurité. La coopération militaire entre la France et les États d'Europe centrale et orientale de 1919 à 1929* organisé en décembre 1999 par le CEHD, le Service historique de l'Air et l'université de Paris IV, p. 501-518.
19. MAE, *idem*, n° 22 p. 69 B C D, lettre n° 14 du ministre de France en Roumanie, président du Conseil du 18 janvier 1924.
20. MAE, *idem*, n° 2 p. 54, lettre n° 1347 EMG 2 du 10 juillet 1920 du CEMGM le vice-amiral Salaun au ministre des Affaires étrangères avec « l'entière approbation de notre Ministre à Bucarest ».
21. *Idem*, n° 136, dépêche n° 629 D 57 à EMG 2 de Bucarest en date du 9 juin 1921, signée du capitaine de vaisseau O'Neill.
22. Croiseur protégé de 1899 de 5 700 tonnes armé de VIII-164 et X-47 mm qui sera rayé des listes en 1922.
23. Croiseur non protégé de 1899 de 680 tonnes armé de II-100, IV-65 et IV-37 mm qui sera rayé des listes en 1921.
24. Classe de sous-marins de 2^e classe comprenant le *O'Byrne*, le *Dupetit Thouars* et le *Henri Fournier* tous lancés en 1919 et 1920 déplaçant 520 tonnes en plongée armé de I-47 mm et de 4 tubes de 450 mm (2 en étrave et 2 en retrait).
25. MAE, *idem*, n° 22 p. 67 B C, lettre n° 14 du ministre de France en Roumanie au MAE, président du Conseil du 18 janvier 1924.
26. MAE, *idem*, n° 22 p. 67 D, minute n° 72 du MAE, président du Conseil au ministre de la Marine du 2 février 1924.
27. TAILLEMITE (E.), *Dictionnaire des marins français*, 1^{re} éd., 1982, éditions maritimes et d'outre-mer, p. 137. Le lieutenant de vaisseau de Lafond est à l'issue de ce poste détaché au 2^e bureau de l'EMGM et spécialement chargé de l'étude des questions roumaines.
28. MAE, *idem*, n° 2, p. 65-67. Lettre du ministre de France en Roumanie n° 127 en date du 31 mai 1921.
29. SHD-M, *idem*, n° 136, dépêche n° 134 D 32 à EMG2 de Bucarest en date du 7 février 1921, signée du lieutenant de vaisseau de Lafond.
30. MAE, *idem*, n° 2, p. 120 R°-V°. Lettre n° 301 de Bucarest le 8 août 1925 du ministre de France en Roumanie, de Billy, au MAE évoquant la décision ministérielle du 27 juin n° 2225.
31. MAE, *idem*, n° 2 p. 70 R°-V° et 71, lettre n° 252 EMG 2 du 2 juillet 1921 du CEMGM au ministre des Affaires étrangères.
32. SANDU (T.), *op.cit.*, p. 151. SHD/DM, *idem*, n° 136, dépêche n° 129 à MAE de Bucarest en date du 3 avril 1921, signée du ministre de France Daesschner qui dément « énergiquement » l'allégation du roi Charles selon laquelle le gouvernement français aurait approuvé par avance son retour au pouvoir.
33. *Idem*, n° 138, « Mission navale en Bulgarie, 1920 » lettre n° 8 à EMG 2 de Sofia en date du 5 juin 1920, signée du capitaine de vaisseau Boissière.
34. *Idem, ibidem*, lettre n° 26 D 7 à EMG 2 de Sofia en date du 15 septembre 1920, signée du capitaine de vaisseau Boissière. Dans un télégramme du 11 septembre 1920, Georges Picot, ministre de France à Sofia, partage le même sentiment sur « la politique de rapprochement que nous avons intérêt à favoriser ».
35. Campagne de presse pro-bulgare dans les journaux *Le Temps*, *l'Excelsior*, *le Rappel* avec des articles d'E. Daladier.
36. MAE, *idem*, n° 22 p. 69 à 73 R°-V°, note pour M. le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères du 27 janvier 1925.
37. Traité du 16 avril 1922 par lequel les délégués allemand, Rathenau, et russe, Tchitchérine, tenus à l'écart de la conférence de Gênes par les grandes puissances, avaient posé les bases d'une entente germano-soviétique.

38. MAE, *idem*, n° 23 p. 64, dépêche n° 255 du ministre de France en Roumanie du 1^{er} novembre 1926.
39. MAE, *idem*, n° 23, dépêche n° 247 du ministre de France en Roumanie du 18 octobre 1926.
40. MAE, *idem*, n° 23 p. 90 et 91, dépêche n° 64 du ministre de France en Roumanie du 18 avril 1928.
41. MAE, *idem*, n° 1 p. 146 à 168 instructions du MAE à M. Clinchant, ministre de la République française à Bucarest, le 24 janvier 1927.
42. MAE, *idem*, n° 22 p. 81-82, minute de la conversation de M. Briand avec le ministre de Roumanie du 27 avril 1925.
43. MAE, *idem*, n° 23 p. 37 R^o-V^o et 38, note pour le MAE du 22 juin 1925.
44. MAE, *idem*, n° 18 p. 20 R^o-V^o et 21, lettre n° 144 de l'ambassadeur de France en Pologne du 25 avril 1928.
45. MAE, *idem*, n° 1 p. 146 à 168 instructions du MAE à M. Clinchant, ministre de la République française à Bucarest, le 24 janvier 1927.
46. *Idem*, n° 136, note intitulée « Défense des intérêts français » en date du 25 avril 1920, signée du capitaine de vaisseau O'Neill.
47. Outre l'article de l'auteur évoqué plus haut on pourra se porter aussi à l'article du professeur Georges-Henri Soutou, « L'impérialisme du pauvre : la politique économique du gouvernement français en Europe centrale et orientale de 1918 à 1929 », *Relations internationales*, 1976/7.

RÉSUMÉS

À l'issue de la Première Guerre mondiale, la France espérait s'appuyer sur la Roumanie, pour contrôler les bouches du Danube, tenir à distance la Russie soviétique du cœur de l'Europe et contrôler le révisionnisme allemand. Une décennie plus tard, les relations franco-roumaines n'avaient débouché sur aucune réalité concrète. Impécuniosité notoire et rivalités entre les dirigeants roumains s'étaient conjuguées avec la refondation d'un État multinational, dans le contexte diplomatique mouvant des années 1920, pour rendre chimérique l'hégémonie française. La sécurité des frontières poussa Bucarest à rechercher une garantie formelle que Paris refusait de donner contre les irrédentismes des pays limitrophes. De son côté, la France, qui voyait dans la Roumanie une barrière contre l'URSS et une alliance de revers jusqu'en 1925, mise sur la sécurité collective après Locarno. Les concurrences britannique et italienne achevèrent de ruiner la tentative française d'établir une tutelle régionale.

The naval relationship between France and Romania (1919-1928): the lost illusions. In the aftermath of the First World War France hoped to gain the support of Romania to control the mouth of the River Danube, keep the Soviet Union at a distance from the heart of Europe, and contain German treaty revisionism. A decade later Franco-Romanian relations had not built themselves on any concrete basis of reality. The legendary impecuniousness and rivalries between the various Romanian leaders became intermingled with the re-establishment of a multi-national state in the shifting diplomatic circumstances of the 1920s, these factors all coming together to render chimerical any idea of French hegemony. The need to provide for Romanian frontier security pushed Bucharest to seek a formal guarantee that the authorities in Paris refused to provide against the irredentism of Romania's neighbours. France for her part, seeing Romania as a barrier against the USSR and until 1925 as an ally to the rear of the Germans, placed its faith in

collective security after the conclusion, that year, of the Treaty of Locarno. Finally, competition from the British and the Italians were the last nails in the coffin of the attempt to bring Romania under French regional tutelage.

INDEX

Mots-clés : marine, Roumanie

AUTEUR

PATRICK BOUREILLE

Professeur d'histoire détaché au département Marine du Service historique de la Défense, comme chargé de recherches, ses travaux se focalisent sur la marine française sous la V^e République.